



Respect

Bonjour à toutes et tous,

Vendredi dernier, le syndicat a demandé une rencontre de comité de relation de travail avec l'employeur. Cette rencontre aura lieu, jeudi le 20 mai 2021.

Il y aura un gros agenda à l'ordre du jour. Nous allons discuter des problématiques, du respect de notre convention collective, ainsi que de nos lettres d'ententes qui ne sont pas respectées.

- Erreurs sur les payes : l'employeur ne tient pas compte du texte de la convention collective sur la correction de paye, totalisant plus de huit (8) heures dans un délai de 48 heures ouvrables.
- Lettre d'entente de disparité de traitement, l'employeur ne respecte pas l'ordre d'ancienneté; dans cette lettre pour que les salariés permanents CAS soit sur des postes CS. Des salariés temporaires sont cédulés à leurs places, sur des postes CS. Ça fait minimum 7 semaines que ça dure.
- Depuis près de huit mois, l'employeur a pris comme décision de donner en sous-traitance tout l'entreposage de la bière produite à Montréal dans les entrepôts satellites. Cette lettre mentionne que la manutention revient à notre unité d'accréditation. Ça fait au-delà de trois conventions collectives que ce texte existe et est toujours respecté. Ceci est un non-respect de la lettre d'entente signée le 19 avril 2013 et renouvelé lors des négociations de 2017. L'arbitrage était cédulé pour le 9 juin 2021, mais l'employeur a demandé une remise, car il n'est pas disponible. Le syndicat s'est opposé à cette remise, mais l'employeur a demandé à l'arbitre d'intervenir pour la remise. Ce dossier est repoussé après l'été, soit le 14 septembre 2021.
- Période de pause et repas, non-respect de la convention collective. Nous allons procéder en arbitrage, cette semaine. Les dernières infos, l'employeur considère que cela respecte la convention collective, en donnant une première pause, 1 heure après le début de son quart de travail et la deuxième pause, 1 heure avant la fin de son quart de travail. Cela est un manque de respect, après tout, nous ne sommes pas du bétail.

Voici quelques points, qui sont majeurs. L'employeur a pris comme décision de faire ce qu'il veut.

De plus notre agenda contient une dizaine d'autres points, que l'employeur ne respecte pas.

Nous ne pensons pas que la rencontre de jeudi le 20 mai 2021, va donner des résultats positifs.

Donc pour ses raisons, nous sommes en préparation d'une campagne de mobilisation, afin de faire comprendre à l'employeur qu'il se doit de respecter ce qu'il a signé avec nous : notre convention collective.

LE SYNDICAT C'EST NOUS TOUTES ET TOUS!

Soyons unis et solidaires afin de se faire respecter!

Solidarité,

Votre exécutif syndicat.